

B06 : Plan régional de restauration des papillons de jour

Contexte

La région Nord-Pas-de-Calais compte 76 espèces de papillons de jours (Haubreux, Hubert 2014). Sur la période 2000-2015, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de par l'originalité des milieux qui le composent, en abrite 50, soit près des deux tiers de la diversité régionale.

Au regard de la raréfaction inquiétante de nombreuses espèces de papillons de jour, la Région Nord-Pas-de-Calais a souhaité mettre en place un plan régional de restauration : celui-ci a ciblé 10 espèces prioritaires dont 3 trouvent refuge sur le territoire du Parc : l'Actéon (*Thymelicus acteon*), le Damier de la succise et l'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*).

Via l'observatoire, le Parc souhaite décliner l'objectif 5 du plan régional, à savoir: Améliorer les connaissances (distribution, statut de reproduction, dynamique des populations). Cette connaissance est en effet un préalable à toute action de protection.

Fiche mise à jour le "19-01-2018" / Fiche révisée 20 fois



Damier de la succise – © Daniel Haubreux

Méthodologie

Pour atteindre l'objectif de connaissance visé, le plan prévoit de mobiliser le réseau de bénévoles et les gestionnaires d'espaces naturels pour prospector les stations d'espèces prioritaires. Les priorités de prospection seront données aux espèces non revues récemment (l'Actéon par exemple).

Dans un deuxième temps, il conviendra de réaliser des prospections complémentaires sur les sites historiques de présence des espèces prioritaires ou sur des secteurs potentiels (prioritairement à proximité des stations connues).

Résultats

Les résultats pour l'année 2015 sont mitigés selon les espèces.

L'Actéon, qui aujourd'hui suscite le plus d'inquiétude, n'a produit qu'une seule observation (non validée) dans le secteur du Cap Gris-Nez. A côté de ce témoignage, aucune autre observation n'émane de la base de données régionale.

L'analyse menée grâce aux données mise à disposition par les partenaires (CEN, EDEN 62) n'est guère plus fructueuse pour cette espèce. Aucune mention n'est rapportée en dehors d'une observation du Conservatoire des Espaces Naturels à Cléty en 2009.



Figure 1 : Évolution du nombre d'observations de l'Actéon (SIRF, 2015)

Concernant l'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*) en 2015, aucune donnée ne figure dans la base régionale. Les seules données émanent des observations sur les sites gérés par les partenaires (CEN, EDEN 62) avec un comptage remarquable d'une centaine d'individus le 30 juin 2015 dans le secteur de

Desvres par les agents d'EDEN 62.

Les observations de Damier de la succise saisies en base s'élèvent à 10 mentions ; elles relèvent du suivi opéré par le syndicat mixte du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale dans le cadre de l'animation Natura 2000.



Photo 2 : *Thymelicus acteon* photographié en 2013 sur la RNR du Mont de Couple

Le protocole de Pollard Walk, qui vise à parcourir de manière hebdomadaire des transects durant la période de vol des papillons, a permis de comptabiliser 216 individus au pic d'observation en 2015 pour la principale population de Damier de la succise. Depuis la mise en place du suivi en 2013, le nombre d'observations augmente tout comme l'indice de Pollard calculé. Cet indice est supposé refléter la taille de la population annuelle totale (Pollard & Yates 1993).

Il est à noter pour cette espèce, conformément aux préconisations du plan régional de restauration, qu'une prospection collective a été organisée en 2015. Celle-ci a réuni 9 personnes.



Figure 3 : Évolution des pics d'observation annuels du Damier de la Succise

Fiche mise à jour le "19-01-2018" / Fiche révisée 20 fois

Interprétation

L'échelle locale de d'interprétation des données ne fait que corroborer les résultats constatés à l'échelle régionale. La faune des papillons de jours connaît un déclin certain. Les espèces prioritaires du plan d'action présentes sur le

territoire du Parc affichent cette même tendance.

L'Actéon autrefois mentionné sur de nombreux coteaux calcaires est au bord de l'extinction. Dans le Nord-Pas-de-Calais, il a connu une réduction significative de près de 80% de son aire d'occupation et de près de 60% de son aire d'occurrence (aire regroupant l'ensemble des sites de présences de l'espèce) sur la période 2000-2012, ce qui a conduit à son classement comme espèce en danger critique d'extinction dans la liste rouge régionale (Haubreux & Hubert [coord.] 2014). L'Actéon étant essentiellement connu sur la cuesta du Boulonnais, on peut considérer que la tendance calculée est très proche à l'échelle du Parc pour cette espèce.



Carte 1 : Localisation des secteurs prospectés pour le Damier de la succise en 2015

De la même manière, le Damier de la Succise est historiquement connu depuis 2000 sur 7 communes du Parc. Il ne subsiste plus que sur deux d'entre elles et semble avoir définitivement disparu des communes de Samer, Lacres, Verlincthun ou Nabringhen malgré de nouvelles recherches menées à Samer chaque année depuis 2012 par le CEN et le syndicat mixte du Parc.

Paradoxalement, l'importante population découverte en 2012 affiche des effectifs jamais atteints sur le périmètre du Parc, mais sur un seul site désormais. Il s'agit également de la plus importante station de l'espèce actuellement connue au niveau régional.

Pour l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) on soulignera l'importance que revêt la maîtrise foncière des sites de présence. L'espèce est en effet observée sur plusieurs sites gérés soit par EDEN 62 soit par le CEN ; elle est donc prise en compte dans les plans de gestion des sites. L'espèce illustre bien en cela la nécessité de poursuivre dans la maîtrise foncière des sites de grand enjeu, cela même si une

gestion favorable peut parfois ne pas suffire.

En savoir plus

- GON, 2011, Etat des lieux de la répartition du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), sur le territoire du Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- HAUBREUX, D. [coord], 2011. Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionoidea de la région Nord – Pas-de-Calais (2000 – 2010). Groupe de travail sur les « Rhopalocères » du Nord – Pas-de-Calais – Groupe ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais. Le Héron, 43 (1). 84 p.
- HAUBREUX D. & HUBERT B. [Coord], 2014. Liste rouge des Lépidoptères Papilionoidea de la région Nord – Pas-de-Calais (2000-2012). Groupe de travail sur les « Rhopalocères » du Nord- Pas-de-Calais – Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais.
- HUBERT B. et JANCZAK A. (2014) – Plan régional de restauration des papillons « de jour » (*Lépidoptères Papilionoidea*) en Nord – Pas-de-Calais. Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, Conservatoire faunistique régional, pour le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, 160 pp.
- VILARELLE M. et REY G., 2015. Étude du damier de la succise *Euphydryas aurinia* sur les pelouses calcicoles du boulonnais. Cahier scientifique et naturaliste Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.